

AFFICHAGE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/05/2022

1- FINANCES

1.1 Réalisation d'un contrat de prêt de 70 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est (financement d'investissement) - Délibération

Le Conseil Municipal, vu le Code général des collectivités territoriales;

DECIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 70 000 € (soixante-dix mille euros) aux conditions suivantes :

Objet : Financement d'investissement

Montant du capital emprunté : 70 000 €

Durée d'amortissement : 36 mois

Taux d'intérêt : 1,58%

Frais de dossier : 100 €

Périodicité retenue : semestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

1.2 Subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de verser à la Chambre des métiers et de l'Artisanat une subvention de 30 € au titre de l'accueil d'un jeune de la commune en apprentissage.

AUTORISE le Maire à mandater la dépense, prévue au 6574 – subvention non affectée.

1.3 Subvention à l'association JSP Dauphiné Est - Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de verser à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Dauphiné Est une subvention de 50 € au titre de la formation des jeunes sapeurs-pompiers dans les casernes du secteur communal.

AUTORISE le Maire à mandater la dépense, prévue au 6574 – subvention non affectée.

1.4 Demande de fonds de concours 2022 à la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné - Délibération

Le Maire explique que par délibération du 07/11/2019 la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné a décidé d'attribuer des fonds de concours aux communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ou d'un matériel, le dossier devant être déposé avant le 31/08.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V

Vu les Statuts de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné et notamment les dispositions incluant la Commune de Saint-Ondras comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de St-Ondras souhaite remplacer les luminaires existants de la salle des fêtes par des luminaires et projecteurs type led afin d'améliorer la performance énergétique, la qualité de l'éclairage, le réglage de l'intensité et que, dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

APPROUVE le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné à hauteur de 3 893 € en vue de participer au remplacement des luminaires existants de la salle des fêtes par des luminaires et projecteurs type led.

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

2.1 Salle des fêtes

Le Maire rend compte du passage de la Commission de Sécurité le 2 mai.

2.2 Vente du terrain communal

La commission urbanisme de la commune se réunira mardi 31 mai en mairie.

2.3 Aménagement du carrefour à Vercours

Les élus décident des travaux à effectuer et demandent l'établissement d'un document graphique leur permettant d'évaluer l'insertion du projet dans son environnement. Un devis sera établi.

2.4 Programme National Ponts

Ce programme, commandé et financé par l'Etat, concerne le recensement et la reconnaissance des ouvrages d'art communaux. Le CEREMA est l'organisme public chargé de piloter cette mission ; il a mandaté le bureau d'études INFRANEO pour réaliser la mission sur les communes éligibles de l'Isère. La commune doit dans un premier temps établir la liste des ouvrages d'art concernés sur son territoire. La commission voirie se réunira à cette fin courant mai.

2.5 Voirie

Les accotements sont à refaire à la Brocardière.

Le fauchage de printemps sera effectué début juin.

Il est rappelé qu'il est interdit de coller des affiches sur le mobilier urbain.

3- INTERCOMMUNALITE

3.1 EPAGE

Le Maire présente la carte des enjeux et actions proposés lors des commissions géographiques. Les élus demandent une concertation avec les communes et les différents acteurs et un respect des compétences communales.

4- DIVERS

4.1 Info conseil

Retour des articles pour le 10 juin au plus tard.

4.2 Fête du Moulin du 14 mai

Les élus volontaires tiendront la buvette au moulin – rendez-vous à 10h sur place.

4.3 Elections législatives

Le scrutin se déroulera de 8h à 18h.

4.4 Accueil à la salle des fêtes

A compter du 1^{er} août les astreintes des locations le week-end seront assurées par Maire et les adjoints de manière tournante.

Désormais les états des lieux de sortie de la salle des fêtes s'effectueront le lundi matin à 9h en présence de deux employés communaux.

4.5 Déchets

Syclum : présentation des orientations de la nouvelle organisation de collecte des déchets à mettre en place courant 2022 le mardi 10 mai en mairie de St-Ondras pour les communes de St-Ondras, Chassignieu et Valencogne.

Déchets sauvages récurrents à la zone artisanale de Buclas : des amendes ont été mises par les gendarmes.

4.7 Don de matériel par Gilbert ROSSAT

Le point a été fait sur le matériel donné à la commune.

4.8 Comptes-rendus de réunions

Michel CLEYET-MERLE : réunion à la Communauté de Communes

Prochaine réunion : VENDREDI 17 JUIN 2022 A 19H